

PROCÉDURE DE POSITIONNEMENT INITIAL DES CANDIDATS

1. Objet de la procédure

Le positionnement initial a pour objectif d'identifier les connaissances, les compétences, les besoins et les objectifs du candidat avant son entrée en formation.

Cette évaluation permet à SR Conduite d'adapter le parcours de formation en fonction du profil du candidat, de son expérience éventuelle et de ses besoins spécifiques.

Cette procédure s'applique aux candidats inscrits à une formation au permis de conduire, notamment dans le cadre d'un financement personnel, par le CPF ou par une entreprise.

2. Déroulement du positionnement

Le positionnement est réalisé avant le début de la formation, lors d'un entretien individuel avec le candidat.

Il comprend les étapes suivantes :

Étape 1 : Recueil des besoins du candidat

L'établissement recueille les informations relatives :

- À l'objectif poursuivi par le candidat.
- À son expérience éventuelle de la conduite.
- À la catégorie de permis souhaitée.
- À ses disponibilités et contraintes horaires.
- À ses éventuelles difficultés d'apprentissage.
- À ses besoins particuliers nécessitant une adaptation de la formation.

Étape 2 : Évaluation du niveau initial

Le niveau initial est évalué au moyen d'un questionnaire et, lorsque cela est pertinent, d'une évaluation théorique ou pratique adaptée à la situation du candidat.

Pour un candidat débutant, l'évaluation permet notamment d'apprécier ses connaissances initiales, sa compréhension des règles de circulation et ses aptitudes à suivre une formation à la conduite.

Pour un candidat ayant déjà une expérience de conduite, l'évaluation tient compte de son expérience, de ses acquis et de ses éventuelles difficultés.

Étape 3 : Analyse des résultats

Les informations recueillies sont analysées par le responsable pédagogique afin d'identifier :

- Les acquis du candidat.
- Les compétences restant à développer.
- Les besoins en formation théorique et pratique.
- Les éventuelles adaptations nécessaires.
- Les objectifs pédagogiques à atteindre.

Étape 4 : Proposition d'un parcours de formation

À partir des résultats obtenus, l'établissement propose un parcours adapté au candidat.

Ce parcours précise notamment les objectifs de formation, les modalités pédagogiques envisagées et une estimation du volume de formation nécessaire.

Pour la formation pratique, le volume prévisionnel est ajusté en fonction des compétences observées et des exigences réglementaires applicables à la formation concernée.

Étape 5 : Information et validation

Les résultats du positionnement sont expliqués au candidat.

Le parcours proposé lui est présenté avant le début de la formation. Les éléments utiles sont conservés dans son dossier afin d'assurer la traçabilité du positionnement et de permettre le suivi de sa progression.

3. Cas des formations financées par une entreprise

Lorsqu'une entreprise finance tout ou partie de la formation d'un salarié, les besoins et objectifs professionnels du salarié sont également pris en compte.

Le positionnement permet notamment de vérifier l'adéquation entre :

- Les objectifs professionnels communiqués par l'entreprise.
- Les besoins du salarié.
- La formation envisagée.
- Les compétences à acquérir.

Lorsque cela est pertinent, les objectifs de formation sont formalisés en lien avec l'entreprise, dans le respect de la confidentialité des informations personnelles du salarié.

Les modalités de suivi et de transmission des informations à l'entreprise sont définies en amont.

4. Traçabilité et conservation des documents

Les documents suivants peuvent être conservés dans le dossier du candidat :

- Le questionnaire de positionnement initial.
- La fiche d'évaluation initiale, le cas échéant.
- La synthèse des besoins et des objectifs.
- Le parcours de formation proposé.
- Les échanges utiles avec l'entreprise dans le cas d'un financement professionnel.
- Les documents permettant d'assurer le suivi de la formation.

Ces éléments permettent de justifier la réalisation du positionnement et l'adaptation du parcours de formation aux besoins du candidat.

5. Responsable de la procédure

Le responsable pédagogique de SR Conduite veille à la bonne application de cette procédure, à la cohérence des parcours proposés et à la conservation des justificatifs nécessaires au suivi qualité.